

première audition hier, à Draguignan

Emile Louis nie les crimes varois

Emile Louis, l'ancien chauffeur de car auxerrois mis en examen, le 16 février dernier, par M. Didier Guissart, pour les crimes que la justice lui reproche d'avoir commis dans le département du Var entre 1993 et 1996 a été entendu hier après-midi, durant deux heures et demie par le magistrat instructeur.

Le premier débat sur le dossier, auquel participaient ses deux avocats désignés, Lionel Alvarez et Renaud Labrosse a porté essentiellement sur deux des trois dossiers criminels qui lui sont reprochés dans le Var : le viol et les tortures et actes de barbarie sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficience physique, actes de tortures et de barbarie commis de manière habituelle sur une personne vulnérable en raison d'une déficience physique ou psychique et les viols commis sur une personne particulièrement vulnérable en raison d'une déficience physique ou psychique.

Il s'agit de faits commis sur des personnes de son entourage, lorsqu'il résidait dans la commune de Draguignan.

Selon ses conseils, Emile Louis nie les faits et reproche des versions données par les victimes.

La perquisition qui a été conduite vendredi dernier à son domicile dracénois, ne s'est pas, au stade de l'enquête, de confondre le présumé violeur : des livres, des photographies, tous les contenus de la cuisine de sa résidence des Billettes, et même

son véhicule 2 CV bleu ont été saisis. Les scellés, ont finalement été posés aux portes de son domicile après cette perquisition.

Rendez-vous à Auxerre

Emile Louis, qui occupe une cellule isolée à Draguignan, a précisé à ses avocats qu'il se sentait menacé. Il lui tarde de retrouver le centre de détention d'Auxerre, où il peut travailler dans sa cellule et recevoir la visite de ses filles. Ses vœux seront prochainement exaucés, puisqu'il a un rendez-vous judiciaire le 1^{er} mars avec M. Benoit Lewandowski, chargé de l'instruction des « Disparues de l'Yonne ».

Une affaire qui pourrait connaître un rebondissement de taille, si le magistrat instructeur rendait une ordonnance de non lieu, pour la prescription des faits.

Emile Louis, dans ce cas de figure, serait automatiquement transféré à Draguignan, où M. Didier Guissart, doit de nouveau l'entendre (d'ici trois semaines environ) pour le dossier de viol par personne ayant autorité sur la victime, agressions sexuelles sur mineure de 15 ans par personne ayant autorité sur la victime en récidive légale. Ce n'est que beaucoup plus tard, qu'il sera confronté avec les victimes, (l'information judiciaire ouverte par le parquet fait état de quatre personnes) lesquelles, à ce jour, ne se sont toujours pas constituées partie civile dans ces trois dossiers criminels mis à jour dans le Var.

Alain PRAT.